MAIRIE LE PIN
9, Place de la Vignasse
30330 LE PIN

TEL : 04 66 82 01 79
E-mail : mairie@mairielepin.net

Monsieur Le Maire

à

TotalEnergies Renouvelables France
74 Rue Lieutenant de Montcabrier
Technoparc de Mazeran
34536 BEZIERS Cedex

LE PIN, le 29 octobre 2026

Objet : Réponse à votre proposition d'étude d'un projet éolien sur le territoire de la commune de LE PIN

Monsieur le Directeur général,

J'accuse réception de votre courrier du 29 septembre 2026 relatif à l'opportunité d'étudier l'installation d'éoliennes sur le territoire de la commune de LE PIN.

Cette proposition a été présentée au conseil municipal, réuni le 8 octobre 2026. Après examen des éléments communiqués et au regard des caractéristiques de notre territoire, le conseil municipal a exprimé son opposition à l'engagement d'une étude de faisabilité ainsi qu'à l'implantation d'éoliennes sur le territoire communal.

Cette position repose principalement sur les considérations suivantes.

Le territoire concerné s'inscrit dans un ensemble paysager et patrimonial remarquable, à proximité de La Gardie et de l'oppidum Saint-Vincent de GAUJAC. Cet oppidum, daté du VIe siècle avant notre ère, occupe le sommet de la colline Saint-Vincent, à environ 289 mètres d'altitude, et domine les vallées de la Tave et de la Veyre. La Gardie constitue, quant à elle, un belvédère offrant une vue panoramique sur l'ensemble du secteur.

La commune de LE PIN appartient au même massif forestier, parcouru par de nombreux chemins de randonnée et largement visible depuis le village et les communes environnantes. Par leurs dimensions et leur visibilité à grande distance, des éoliennes modifieraient profondément et durablement ce paysage. Une telle transformation nous paraît incompatible avec la préservation de l'identité paysagère, patrimoniale et touristique du territoire.

La proximité des secteurs indiqués avec les lieux habités suscite également des préoccupations relatives au cadre de vie. La situation du village au regard des vents dominants conduit notamment le conseil municipal à refuser les risques de nuisances sonores tant pour les habitants que pour les nombreux usagers du massif.

…/…

La commune porte par ailleurs une responsabilité particulière en matière de protection de la biodiversité. Les travaux conduits en 2026 dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité Communale ont mis en évidence, sur le territoire communal et dans les secteurs voisins, la présence d'espèces de rapaces hautement protégées. Les risques pour l'avifaune et les continuités écologiques renforcent donc nos réserves.

Le conseil municipal a bien pris connaissance des retombées fiscales évoquées dans votre courrier. Il considère toutefois que ces recettes éventuelles ne sauraient compenser les conséquences durables qu'un tel projet entrainerait pour le paysage, le patrimoine naturel et culturel, la biodiversité et le cadre de vie des habitants.

Dans ces conditions, la commune ne veut ni engager ni accompagner une étude de faisabilité relative à un projet éolien sur son territoire. Elle sera également opposée à tout projet implanté à proximité immédiate (notamment visible depuis le village) qui serait susceptible d'affecter directement et significativement les paysages et le cadre de vie du village.

Cette position traduit la volonté du conseil municipal d'assurer la protection du patrimoine environnemental, paysager et culturel de la commune, conformément aux attentes exprimées par la population.

Vous trouverez, jointe à la présente, la délibération du conseil municipal actant cette opposition. Une copie de ce courrier est adressée, pour information, à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire

Patrick PALISSE

Copie : M. Le Président de l'Agglomération du Gard Rhodanien

PJ : Délibération de la commune de LE PIN sur l'installation d'éoliennes sur le territoire

Mairie LE PIN – 9, Place de la Vignasse – 30330 LE PIN
mairie@mairielepin.net *Tel : 04 66 82 01 79*